

**l'Association
des Parents de
Clair-Vivre
asbl**



**Objets
trouvés**

Objets oubliés, perdus ?

Beaucoup d'enfants oublient leurs affaires dans les vestiaires et dans la cour : vêtements, bonnets, gants, écharpes, sacs de sport, boîtes à tartines... Une gestion régulière et bénévole de deux parents de l'A.P. permet de les retrouver plus facilement.

Elle diffère selon que l'enfant est au Centre ou à Germinal.

Objets trouvés !

CENTRE

Les affaires oubliées sont rangées **à droite du hall d'entrée**.

Celles oubliées :

- dans **la cour** sont rassemblées tous les jours en fin de garderie ;
- dans **les vestiaires** sont rassemblées tous les vendredis de 16h à 18h.

Il n'y a pas de ramassage de ce qui est oublié en classe !

Attention ! Pour **les maternelles**, il existe un bac supplémentaire dans leur couloir. À la fin du mois, ce bac est vidé et les affaires sont alors exposées sur la tringle du hall.

Les affaires rangées :

- sur **la tringle du haut** sont celles oubliées durant le mois en cours ;
- sur **la tringle du bas** sont celles oubliées au cours du mois précédent.

Chaque fin de mois, les affaires du mois précédent sont retirées. Elles sont alors photographiées et postées sur le compte **Facebook** 'Clair-Vivre' (groupe fermé, réservé aux anciens et actuels membres de Clair-Vivre). Elles restent disponibles sur demande durant le trimestre en cours et sont ensuite données à des associations.

GERMINAL

- Chaque jour :

Les vêtements et objets trouvés sont déposés dans un bac situé dans le hall de **chaque bâtiment**, pendant une semaine.

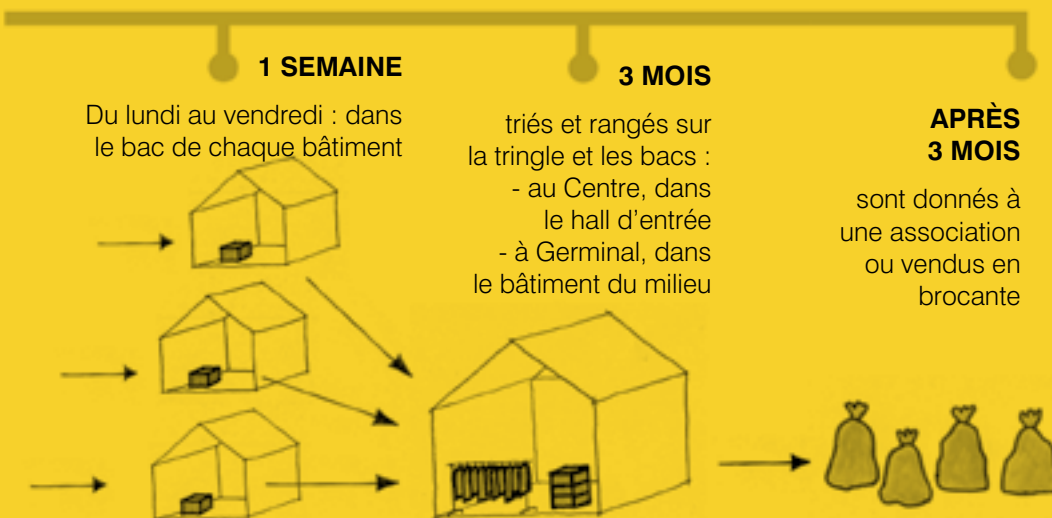
- Chaque fin de semaine :

Les contenus des différents bacs sont triés par mois et rangés sur la tringle et dans les tiroirs du « coin objets trouvés » qui est situé dans l'entrée du **bâtiment du milieu**. Ils y restent pendant trois mois.



- Chaque fin de mois :

Les objets trouvés depuis **plus de 3 mois** sont donnés à des associations ou vendus en brocante.



Stop ou encore ?

Petits conseils pour retrouver les affaires oubliées et pour le bon déroulement de ce système :

- **Responsabiliser** nos enfants dans le soin qu'ils portent à leurs affaires ;
- **Nommer** toutes les affaires de nos enfants. En général, si le nom de l'enfant est clairement inscrit sur un objet trouvé, il lui sera rendu par son institutrice.
- **Le jour-même, aller voir dans les vestiaires et locaux** où notre enfant a été. Attention ! Les enfants circulent d'un bâtiment à l'autre au cours d'une journée, que ce soit pour la psychomotricité, la récréation, la garderie ou bien des activités communes.
- Enfin, et pour les jours suivants, vérifier **régulièrement** les coins des objets oubliés.

Toute aide spontanée ou régulière pour le ramassage, le rangement ou le nettoyage des affaires est la bienvenue !

**l'Association
des Parents de
Clair-Vivre
asbl**

Objets trouvés

**MERCI
AUX ENFANTS,
PROFESSEURS,
ÉDUCATEURS
ET PERSONNEL DE MÉNAGE
QUI NOUS AIDENT DANS
CETTE TÂCHE !**

L'Association des Parents de Clair-Vivre est une association sans but lucratif dont le but est de favoriser l'éducation et le bien-être des enfants de l'école. Elle est ouverte à tous les parents.

**apclairvivre@gmail.com
ap.clairvivre.be**

Éditeur responsable : Maria Da Silva Diniz
40 avenue Notre Dame 1140 Evere
Ne pas jeter sur la voie publique !

